



Catégorie inscription : _____

Données concernant l'élève :

Nom(s) de l'élève* : _____

Prénom(s) de l'élève : _____

Lieu et date de naissance : _____

Age au 1^{er} septembre 2020: _____ Sexe : _____

Niveau scolaire (2020/2021) : _____

Rue : _____

Code postal : _____

Localité : _____

Commune : _____

Gsm (de l'élève) : _____

Email (de l'élève) : _____

*tous les noms marqués sur la carte d'identité (p.ex. nom de jeune fille)

Responsable 1 (père, mère ou tuteur):

Responsable 2 (si souhaité):

Appellation :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Rue :

Code postal :

Localité :

Tél. privé :

Gsm :

Email :

La facture devra être adressée au responsable

Informations administratives et pédagogiques :

Formation musicale antérieure (veuillez décrire) :

Eveil musical (horaires en annexe)

L'éveil musical s'adresse aux enfants à partir de 4 ans révolus au 1^{er} septembre.

Eveil 1, enfants de 4 ans révolus au 1^{er} septembre

Eveil 2, enfants de 5 ans révolus au 1^{er} septembre

Eveil 3, enfants de 6 ans révolus au 1^{er} septembre

Eveil instrumental (horaire fixé individuellement, après l'inscription, avec l'enseignant resp.)

L'éveil instrumental s'adresse aux enfants à partir de 5 ans révolus (jusqu'à l'âge de 7 ans révolus) au 1^{er} septembre 2020, avec l'éveil musical et/ou la Formation musicale 1 (FM1) comme cours parallèle obligatoire.

Bois

Cuivres et percussion

Cordes

Danse (horaires en annexe) – après test d'aptitude physique et/ou certificat médical

Pré-éveil, enfants de 3 et 4 ans révolus au 1^{er} sept.

Eveil 1, enfants de 5 ans révolus au 1^{er} septembre

Eveil 2, enfants de 6 ans révolus au 1^{er} septembre

Formation musicale (horaires en annexe)

La formation musicale s'adresse aux élèves à partir de 7 ans révolus au 1^{er} septembre. Cours parallèle obligatoire accompagnant toute étude instrumentale en divisions inférieur et moyenne.

FM1, enfants de 7 ans révolus au 1^{er} septembre

FM2, FM1 accompli ou enf. de 9 ans révolus au 1^{er} sept.

FM3

FM4

FM4 renforcé

Singing Kids

FMadultes et adolescents, 12 ans accomplis au 1^{er} sept.

FMmoyen1

FMmoyen2

Formation instrumentale et vocale (horaire fixé individuellement, après l'inscription, avec l'enseignant resp.) A partir de 8 ans révolus au 1^{er} septembre 2020 ou après 2 années d'éveil instrumental, avec formation musicale en cours parallèle obligatoire.

Bois

Cuivres et percussion

Cordes, Piano, Chant enfantin

Danse classique (horaires en annexe) – après test d'aptitude physique et/ou certificat médical

Danse classique, Inférieur 1(âge minim. de 7 ans révolus)

Danse classique, Inférieur 2

Danse classique, Inférieur 3

Danse classique, Inférieur 4

Danse classique, Inférieur 5

Eveil
(enfants entre (3) 4 et 6 ans)

Division inférieure et moyenne
(à partir de 7 ans, enfants, adolescents
et adultes)

Formation instrumentale et vocale

Age minimum de 12 respectivement 15 ans révolus avant le 1^{er} septembre ou sous certaines conditions spécifiques, comme un test d'admission p.ex.)

Instruments de musique moderne, Chant, Chant musical et Rock/Pop, Théâtre et improvisation, autres instruments

Danse contemporaine/moderne

Age minimum de 10 ans révolus avant le 1^{er} septembre ou Diplôme de 1er Cycle en danse classique, après test d'admission)

Danse contemporaine, Inférieur 1

Danse contemporaine, Inférieur 2

Danse contemporaine, Inférieur 2.1

Ensembles instrumentaux / vocaux

Ensemble 1

Ensemble 2

Musique de chambre

Musique de chambre 1

Musique de chambre 2

Les « Packages » pour la facturation :

(Veuillez consulter le tableau des frais d'inscription)

J'autorise la publication de photos et/ou de vidéos prises de moi-même ou de mon enfant lors des événements (Concerts, Auditions) de l'école de musique.

Je confirme avoir lu et pris connaissance des conditions d'inscription et de paiement des droits d'inscription.

Date

Signature

Veuillez bien lire les conditions d'inscription et le tableau des frais d'inscription avant de confirmer votre inscription.

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018.

Frais d'inscription valables pour l'année scolaire 2020/2021

Package 1	éveil musical seul, FM seul, (pré-) éveil danse seul	<i>Cours collectif - d'éveil musical de 60 minutes ou - de FM entre 60 et 120 minutes (selon le ni- veau) ou - de (pré)éveil à la danse de 45 ou 60 mi- nutes (selon le niveau).</i>
minerval résidents (enfants)	150,00 €	
minerval non-résidents (enfants)	300,00 €	
Package 2	éveil instrumental + éveil musical	<i>Cours instrumental (semi) individuel de 20 ou 30 minutes + éveil musical de 60 mi- nutes.</i>
minerval résidents (enfants)	300,00 €	
minerval non-résidents (enfants)	900,00 €	
Package 3	division inférieure (FI, FV ou, danse)	<i>Cours instrumental/vocal individuel de 30, 45 ou 60 minutes (selon le niveau) + cours collectif de FM 1-6 (y compris la partie libre) + pratique collective si FM absolvé ou Cours collectif de danse de 2x60 minutes + cours collectif de FM 1-6 .</i>
minerval enfants-résidents	300,00 €	
minerval adultes salariés-résidents	450,00 €	
minerval non-résidents	900,00 €	
Package 3 supplément 2ème instrument ou supplément danse		<i>Cours supplémentaire non compris dans le package 3</i>
minerval enfants-résidents	200,00 €	
minerval adultes salariés-résidents	300,00 €	
minerval non-résidents	650,00 €	
Package 4	division moyenne	<i>Cours instrumental/vocal individuel de 60 minutes + FM moyen + déchiffrage + pratique collective + 2^{ème} instrument si FM moyen absolvé.</i>
minerval résidents (enfants et adultes salariés)	300,00 €	
minerval non-résidents	900,00 €	
Package 5	formation adulte (limitée sur 4 années de formation)	<i>Cours instrumental/vocal individuel de 30 minutes + FM + pratique collective.</i>
minerval adultes salariés	900,00 €	

Sont considérés comme élèves résidents tous les élèves habitant la Ville de Grevenmacher ainsi que les élèves des communes du ressort conventionnées, à savoir les Communes de Betzdorf, Bech, Biwer, Flaxweiler, Lenningen, Manternach, Mertert/Wasserbillig et Wormeldange.

Sont considérés comme adultes salariés tous les adultes ayant dépassé l'âge de 25 ans, ainsi que les adultes entre 18 et 25 ans qui n'ont plus le statut d'étudiant (un certificat d'étudiant est à remettre avec l'inscription).
Le minerval est à payer par année scolaire.

En cas d'abandon en cours d'année scolaire, le minerval n'est pas restitué.

Pour les instruments mis à disposition par l'école de musique, pas de frais supplémentaires seront demandés. Les instruments sont mis à disposition des élèves selon les besoins et les stocks disponibles. L'inscription ne donne en aucun cas droit à la mise à disposition d'un instrument par l'école de musique.

Une nouvelle aide étatique de subvention au minerval remplacera les chèques services accueil. Le formulaire de demande y relatif est disponible sous myGuichet.lu.